

## **Programme d'appui salarial pour stage postdoctoral 2026 – Concours 1**

### **1. Objectif**

Soutenir le développement du Cirris en offrant aux membres chercheurs réguliers, en émergence et d'établissement un appui salarial destiné aux personnes stagiaires postdoctorales dont le dossier est de grande qualité et dont la recherche est en lien avec les objectifs stratégiques du Centre et la mission du Cirris.

### **2. Caractéristiques des bourses**

Ce programme est un partenariat entre le Cirris et le membre chercheur qui dirige les travaux de la personne stagiaire postdoctorale. Les appuis salariaux sont octroyés pour une période de 12 mois et sont non renouvelables.

Le montant de l'appui salarial du Cirris correspond à la moitié du coût du contrat de travail incluant avantages sociaux et charges sociales, selon les [règles en vigueur à l'Université Laval](#), à laquelle le Cirris est affilié (montant correspondant au barème minimum).

Le membre chercheur doit s'engager à fournir une contribution équivalente pour la même période sous forme de salaire (en incluant les avantages sociaux et charges sociales).

### **3. Admissibilité**

- 3.1.** Le programme est ouvert à toute personne stagiaire postdoctorale dont la direction principale est assurée par un membre chercheur régulier, en émergence ou d'établissement du Cirris.
- 3.2.** Un membre chercheur ne peut pas avoir deux personnes stagiaires financées de façon simultanée via ce programme. Cependant, un membre chercheur peut tout de même soumettre une demande à ce programme (afin de planifier le financement éventuel d'une nouvelle personne stagiaire) même s'il ou elle supervise déjà une personne stagiaire financée via ce programme.
- 3.3.** Les membres chercheurs ayant assuré la direction ou la codirection des études doctorales de la personne stagiaire ne peuvent pas agir comme superviseurs du stage postdoctoral, même s'ils ont changé d'établissement.
- 3.4.** Au moment du début de l'appui salarial prévu dans le cadre de ce programme, la personne stagiaire doit avoir obtenu un diplôme de doctorat (Ph.D.) depuis moins de deux ans en soustrayant les interruptions admissibles (notamment dans le cas d'un congé parental ou pour raison de maladie). Le diplôme de doctorat (Ph.D.) doit avoir été obtenu dans un établissement différent de celui où le stage postdoctoral est réalisé.
- 3.5.** Les dossiers des personnes stagiaires postdoctorales qui débutent leur programme seront priorisés.

- 3.6. Le projet de la personne stagiaire doit être en lien direct avec la mission du Cirris et les [objectifs de la planification stratégique 2022-2028](#) du Cirris.
- 3.7. La personne stagiaire doit travailler physiquement dans les locaux du Cirris ou de l'Université d'accueil. La formation à distance n'est pas autorisée.

#### 4. **Demande**

Les candidatures doivent être soumises au plus tard le **8 mai 2026 à 9 h** au moyen du formulaire suivant : [Formulaire - Appui salarial du Cirris pour stage postdoctoral - 2026 - Concours 1](#)

Un accusé de réception sera envoyé par courriel après la soumission de la demande, à la personne stagiaire ainsi qu'au directeur ou à la directrice de recherche, **qui devra approuver le dépôt de la candidature.**

**Important :** La personne candidate est responsable de soumettre un dossier complet et conforme aux exigences du programme. **Une fois la candidature soumise, aucune modification n'est possible.**

##### 4.1. Informations demandées dans le formulaire

- CV descriptif de la personne stagiaire;
- Circonstances particulières ayant influencé le parcours de la personne stagiaire et autres éléments pertinents à l'évaluation du dossier de candidature - *1750 caractères, espaces compris*;
- Lettre de référence d'une personne ayant dirigé les travaux de la personne stagiaire (p.ex. personne ayant dirigé les travaux au doctorat);
- Résumé du projet de recherche, incluant le rôle de la personne stagiaire dans le projet - *4500 caractères, espaces compris*;
- Pertinence du projet avec le programme du directeur ou de la directrice de recherche et avec les objectifs stratégiques du Cirris - *1750 caractères, espaces compris*;
- Attentes en matière de formation : Comment l'expérience antérieure contribuera-t-elle au travail postdoctoral? Quels sont les objectifs de carrière du stagiaire? Comment la formation envisagée favorisera-t-elle l'atteinte de ces objectifs? Rationnel du choix du milieu de formation - *7000 caractères, espaces compris*.

#### 5. **Évaluation**

Critères d'évaluation, sous-critères et pondérations :

##### 1. Dossier académique et réalisations – 50 points

1.1 Reconnaissances (prix, distinctions et bourses obtenus)	20 points
1.2 Réalisations (d'ordre scientifique, professionnel, social, etc.) et expériences pertinentes (en lien avec le projet ou le parcours)	20 points
1.3 Lettre de référence	10 points

## 2. **Projet de recherche – 50 points**

2.1 Originalité, clarté et cohérence du projet de recherche proposé	20 points
2.2 Méthodologie et faisabilité du projet	20 points
2.3 Pertinence avec le programme du directeur ou de la directrice de recherche et avec les objectifs stratégiques du Cirris	10 points

## 6. **Règles d'utilisation des bourses**

### 6.1. **Prise d'effet des bourses**

La personne stagiaire doit débiter son stage postdoctoral au plus tard le **31 octobre 2026**, et doit être inscrite dans son université d'accueil en tant que stagiaire postdoctorale.

### 6.2. **Bourses d'autres organismes subventionnaires**

Si une offre de bourse est faite par un organisme externe à la personne récipiendaire d'un appui salarial de ce programme (pour la même période en totalité ou en partie), celle-ci est tenue de l'accepter et d'en aviser la direction du Cirris immédiatement, en fournissant la preuve de l'obtention de la bourse. Le cumul des montants et la période de chevauchement entre les bourses et appuis salariaux seront tenus en compte. Une décision sera ensuite rendue par la direction du Cirris.

### **Des questions sur le programme des bourses?**

Contactez-nous à l'adresse suivant : [cirris.dev.recherche.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:cirris.dev.recherche.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca)

*L'amélioration de l'équité, de la diversité et de l'inclusion au sein de la société sont au cœur de la mission du Cirris. Notre centre croit fermement que la diversité est une source de richesse qui stimule la créativité et l'innovation. Par conséquent, le Cirris encourage vivement les personnes provenant de groupes sous-représentés en recherche à déposer leur candidature, notamment les personnes en situation de handicap.*